

Budget primitif 68
n° 100

approuvé le 14-2-68 -
I. B. Laffont -

Chaque conseiller avait reçu copie du projet de budget présenté par le Maire. Ce budget primitif est voté et arrêté aux chiffres suivants:

Dépenses ordinaires, totales = 240.636,18
dont 42.289,58 de prélèvement pour les dépenses extraordinaires.
Dépenses extraordinaires = 473.505,60
Total des dépenses = 671.852,20

Recettes extraordinaires, totales: 473.505,60 dont 42.289,58 de prélèvement sur recets ordinaires.
Recettes ordinaires = 240.636,18
Total des Recettes = 671.852,20

Ce qui concerne la section ordinaire (section de fonctionnement) les chiffres sont sensiblement les mêmes que ceux du budget précédent à l'exception de crédits prévus pour le remboursement de frais financiers. En effet, le montant annuel du remboursement de la dette s'élève à 130.261,10^F dont 67.445^F,15 d'intérêts et 62.815^F,95 de remboursement de capital.

Le département ayant prévu une augmentation sensible du nombre de centimes, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le nombre de centimes communaux pour ne pas alourdir la charge du contribuable. Malgré l'urgence et la nécessité, les travaux d'infrastructure prévus par la municipalité pour l'extension et l'amélioration de viabilité du village seront donc reportés à plus tard.

Les sections extraordinaires (section d'investissement) des travaux d'œuvres sont prévus pour l'alimentation de nouveaux quartiers = 400.000^F. Le financement de la dette sera assuré par les nouveaux constructeurs. Les travaux devraient commencer courant de l'année 1968 sur

Approuvé le 4/3/68

le quartier de la gare. Il est sollicité à ce sujet la délégation prévue par la circulaire interministérielle du 29 novembre 1967, en vue de l'application de la loi du 21.1.67 et la mise en place de la nouvelle comptabilité des services de l'urbanisme.